



SMAMA

SYNDICAT MIXTE D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA MAULDRE AVAL ET DE SES AFFLUENTS

6 rue des Grands Prés 78410 LA FALAISE

Téléphone : 01 30 95 64 45

Télécopie : 01 30 90 16 82

Courriel : syndicat.mauldre@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 2 avril 2015

L'an 2015, le 2 avril, le Comité Syndical, légalement convoqué le 25 mars 2015, s'est réuni en séance publique à la Salle Aigue Flore en Mairie de La Falaise, sous la présidence de Madame Maryse DI BERNARDO, présidente.

Etaient présents pour les communes de :

Aubergenville : -

Aulnay sur Mauldre : M. DUFAYS

Bazemont : M. GASCOIN, M. NIGON

Épône : M. DAGORY

Herbeville : M. GAY

La Falaise : Mme DI BERNARDO, M. PHELIPPOT

Mareil sur Mauldre : -

Maule : M. SEGUIER, M. CHOLET

Montainville : M. PASCAUD

Nézél : M. LABARTHE

Etaient absents :

Aubergenville : M. BELHOMME, M^{me} PRUVOST (excusée)

Aulnay sur Mauldre : M. FILLION (excusé)

Bazemont : -

Epône : M. WATELET

Herbeville : M. RODA (excusé)

La Falaise : -

Mareil-s/Mauldre : M^{me} FILLON, M^{me} ESCANDE (excusée)

Maule : -

Montainville : M. BOT

Nézél : M. OLLIVON

Nombre de délégués en exercice : 20 - Nombre de délégués présents : 11

Assistaient en outre à la séance sans voie délibérative :

Mme Floriane GICQUIAUD, technicienne rivières CO.BA.H.M.A.

Mme Karine BARGAT-PAIS, secrétaire du SMAMA

Monsieur Samuel PHELIPPOT est élu secrétaire de séance.

* * *

Compte-rendu de la séance du 12 février 2015

Madame la Présidente demande au Conseil syndical d'approuver la séance précédente en date du 12 février 2015 : en l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est demandé qu'un courrier soit adressé à la mairie de Mareil-sur-Mauldre concernant l'élagage de la propriété du château des Tilleuls, affaire évoquée lors de la dernière séance.

Communication(s) de la Présidente

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à Monsieur GAY, représentant de la commune d'Herbeville.

1. Compte de gestion 2014

2. Compte administratif 2014

Madame la présidente rappelle aux conseillers présents que le Compte de Gestion est le document budgétaire établi par la Trésorerie d'Epône, comptable assignataire du syndicat depuis le 1^{er} janvier 2015, tandis que le Compte Administratif est celui établi par les services de la collectivité ordonnatrice.

Madame la présidente présente le compte de gestion 2013 dressé par Madame LORIER Brigitte, receveur municipal, ainsi que le compte administratif 2014, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	115 529,60 €	0,00 €
Dépenses	120 482,10 €	22 177,60 €
Résultats/section	- 4 952,50 €	- 22 177,60 €
Résultats cumulés N-1	135 332,91 €	19 520,18 €
Résultats cumulés 2014	130 380,41 €	- 2 657,42 €
	127 722,99 €	

Le compte de gestion 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents - Délibération 2015.28

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte de Gestion de l'année 2014 ne présente aucune anomalie,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame Brigitte LORIER, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte administratif 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents - Délibération 2015.29

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.2122-21,

Vu la délibération du Conseil Syndical du 6 mars 2014 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2014,

Après lecture du compte administratif et sur proposition de Monsieur Samuel PHELIPPOT, Madame la Présidente ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 présenté par Madame Maryse DI BERNARDO, présidente, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	115 529,60 €	0,00 €
Dépenses	120 482,10 €	22 177,60 €
Résultats/section	- 4 952,50 €	- 22 177,60 €
Résultats cumulés 2013	135 332,91 €	19 520,18 €
Résultats cumulés 2014	130 380,41 €	- 2 657,42 €
	127 722,99 €	

3. Affectation des résultats 2014

L'article L. 1612-4 CGCT pose l'obligation pour les collectivités publiques et leurs établissements publics d'évaluer de façon sincère les recettes et les dépenses.

Vu les résultats cumulés 2014, il est proposé d'affecter ces résultats comme suit :

- Fonctionnement - recettes : excédent reporté (art. 002) : 127 722,99 €
- Investissement - dépenses : résultat d'investissement reporté (art. 001) : 2 657,42 €
- Investissement – recettes : excédent de fonctionnement capitalisé (art. 1068) 2 657,42 €

Il est demandé pour les prochaines années de revoir la présentation des documents présentés au conseil pour le vote des comptes de gestion et administratif et de l'affectation des résultats (notamment en les numérotant s'il n'y a pas un document unique).

Délibération 2015.30 adoptée à l'unanimité.

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif 2014 présente :

- Un excédent de fonctionnement de 130 380,41 €
- Un déficit d'investissement de 2 657,42 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité les affectations suivantes au budget primitif 2015 :

- Fonctionnement - recettes : excédent reporté (art. 002) : 127 722,99 €
- Investissement - dépenses : résultat d'investissement reporté (art. 001) : 2 657,42 €
- Investissement – recettes : excédent de fonctionnement capitalisé (art. 1068) 2 657,42 €

4. Budget primitif 2015

La proposition de Budget 2015 ci-jointe a été établie conformément aux orientations budgétaires débattues lors de la séance du 12 février 2015.

L'étude du projet de budget présenté au conseil fait apparaître une anomalie concernant le montant de l'emprunt à rembourser en 2015, impactant à la fois la section d'investissement pour la partie « capital » (dépenses – article 1641) et la section de fonctionnement pour la partie « intérêts » (dépenses – article 66111).

Les dépenses d'investissement diminuant, il est décidé de diminuer le virement prévu de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et d'équilibrer la section de fonctionnement en augmentant les crédits ouverts aux articles 61523 (où sont imputées les dépenses d'entretien de la Mauldre et les éventuels imprévus tels que des embâcles à dégager) et 022 "Dépenses imprévues".

Délibération 2015.31 adoptée à l'unanimité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Le Conseil Syndical entendu au cours du débat budgétaire lors de sa séance du 12 février 2015 en application de la loi du 6 février 1992,

Considérant le projet du budget primitif 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical adopte à l'unanimité par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2015 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	183 722,99 €	64 857,42 €	248 580,41 €
Recettes	183 722,99 €	64 857,42 €	248 580,41 €

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions de la Présidente (3)	Votes du Comité syndical (4)
011	Charges à caractère général	169 911,51	84 800,00	84 800,00
6064	Fournitures administratives	350,00	100,00	100,00
61523	Entretien de voies et reseaux	150 961,51	66 400,00	66 400,00
6156	Maintenance	800,00	1 100,00	1 100,00
616	Primes d'assurances	5 300,00	5 500,00	5 500,00
6188	Autres frais divers		400,00	400,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	600,00	600,00	600,00
6231	Annonces et insertions	200,00	200,00	200,00
6232	Fêtes et cérémonies	400,00	0,00	0,00
6238	Frais divers de publicité	800,00	0,00	0,00
62878	Remb. autres organismes	500,00	500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	10 000,00	10 000,00	10 000,00
012	Charges de personnel	5 700,00	4 500,00	4 500,00
6218	Autre personnel extérieur	4 400,00	4 500,00	4 500,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	1 200,00	0,00	0,00
6453	Cotisations caisses retraite	100,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	18 000,00	19 100,00	19 100,00
6531	Indemnités élus	16 500,00	16 400,00	16 400,00
6533	Cotisations retraite élus	1 500,00	1 100,00	1 100,00
6554	Contribution organ.regroup.		1 000,00	1 000,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé		600,00	600,00
656	Frais de fonct. des grpes d'élus		0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		193 611,51	108 400,00	108 400,00
66	Charges financières (b)	6 700,00	5 700,00	5 700,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 700,00	5 700,00	5 700,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
68	Dotations aux provslons (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	11 000,00	6 384,99	6 384,99
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		211 311,51	120 484,99	120 484,99
023	Virement à la sect ^e d'investis.	5 000,00	62 200,00	62 200,00
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)		1 038,00	1 038,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp		1 038,00	1 038,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 000,00	63 238,00	63 238,00
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 000,00	63 238,00	63 238,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		216 311,51	183 722,99	183 722,99

RESTES A REALISER 2014 (11)		0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		183 722,99

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

69. D # 203

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions de la Présidente (3)	Votes du Comité syndical (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services		0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations et participations	80 978,60	56 000,00	56 000,00
7473	Subv.département		9 000,00	9 000,00
74741	Particip. des communes du GFP		42 000,00	42 000,00
74748	Particip des autres communes	80 978,60	0,00	0,00
7478	Autres organismes		5 000,00	5 000,00
75	Autres produits gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		80 978,60	56 000,00	56 000,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		80 978,60	56 000,00	56 000,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)		0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		80 978,60	56 000,00	56 000,00

+	RESTES A REALISER 2014 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	127 722,99
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	183 722,99

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
 (2) cf. Modalités de vote I-B
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040)
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)
 (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
 (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions de la Présidente (3)	Votes du Comité syndical (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	4 320,18	50 800,00	50 800,00
2031	Frais d'études		50 000,00	50 000,00
2051	Concessions, droits similaires	4 320,18	800,00	800,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 320,18	50 800,00	50 800,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	20 200,00	11 400,00	11 400,00
1641	Emprunts en euros	20 200,00	11 400,00	11 400,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00
Total des dépenses financières		20 200,00	11 400,00	11 400,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		24 520,18	62 200,00	62 200,00
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		24 520,18	62 200,00	62 200,00
				+
RESTES A REALISER 2014 (11)				0,00
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)				2 657,42
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				64 857,42

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions de la Présidente (3)	Votes du Comité syndical (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		2 657,42	2 657,42
1068	Excédents de fonctionnement		2 657,42	2 657,42
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières			2 657,42	2 657,42
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES			2 657,42	2 657,42
021	Virement de la section de fonct.	5 000,00	62 200,00	62 200,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 000,00	62 200,00	62 200,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		5 000,00	62 200,00	62 200,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		5 000,00	64 857,42	64 857,42


+	
RESTES A REALISER 2014 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	64 857,42


(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Questions diverses

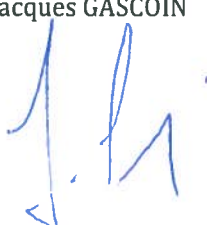
- Monsieur DAGORY signale la présence de beaucoup de vase à l'embouchure de la Mauldre vers la Seine faisant apparaître des ilots.
- Il indique également avoir été informé d'un projet de recréation de méandres dans la Mauldre et en demande l'état d'avancement : Mme GICQUIAUD répond que ce projet est à l'initiative de l'Agence des Espaces Verts (AEV) et en sommeil car des baux sont en cours, dont certains sont de 30 ans. L'AEV est propriétaire foncier, néanmoins le maître d'ouvrage compétent pour renaturer la rivière de la Mauldre est le SMAMA. Un partenariat devrait s'envisager pour porter ce projet qui permettrait de redonner à la rivière un fonctionnement biologique.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question posée, la séance est levée à 19h55.


La Présidente,

Maryse DI BERNARDO

Le secrétaire de séance,

Samuel PHELIPPOT

Bernard DUFAYS


Jacques GASCOIN


Thierry NIGON

Pascal DAGORY


Vincent GAY

Jean-Christophe SEGUIER

Philippe CHOLET


Patrick PASCAUD

Thierry LABARTHE